

# ASSURANCE COMMERCIALE POUR LES MEMBRES DE L'ACHD

## Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) pourriez avoir causés à une autre personne en raison de vos activités ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un patient peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un patient au cours d'une consultation.

**Cette assurance est recommandée aux membres qui possèdent ou exploitent une entreprise. Elle est également recommandée aux membres qui exercent leurs activités de façon indépendante et qui sous-traitent leurs services ou facturent leurs services sous leur nom commercial.**

### Aperçu de l'assurance responsabilité civile générale:

Limite par sinistre / agrégée	2 000 000 \$ ou 5 000 000 \$
Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Montant de garantie global par période d'assurance pour risque après travaux	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Lésion corporelle et préjudices découlant de la publicité	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile des locataires	1 000 000 \$
Passif au titre des avantages sociaux du personnel	1 000 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Assurance automobile des non-propriétaires	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Responsabilité conditionnelle de l'employeur	Inclus

## Le forfait clinique

**Recommandée aux membres qui exploitent un cabinet avec d'autres professionnels travaillant pour leur entreprise ou fournissant des services au nom de leur entreprise et qui ont du contenu ou des biens à assurer.** Cette assurance couvre la responsabilité civile générale, les biens/contenu, les pertes d'exploitation et la criminalité afin de garantir une protection complète à votre entreprise.



**Le contenu** comprend les articles habituels d'une clinique, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock, l'équipement médical et les améliorations dont vous avez la responsabilité.



**L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).



**La garantie contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

### Faits saillants de l'assurance forfait clinique:

Responsabilité civile générale	2 000 000 \$ ou 5 000 000 \$
Biens & contenu	A partir de 35 000 \$
Pertes d'exploitation	150 000 \$
Criminalité	10 000 \$

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez consulter le site [www.cdha.bmsgroup.com](http://www.cdha.bmsgroup.com) ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

**BMS Canada Servies de Risques Ltée**

☎ 1-855-318-6557

✉ [cdha.insurance@bmsgroup.com](mailto:cdha.insurance@bmsgroup.com)

🌐 [www.cdha.bmsgroup.com](http://www.cdha.bmsgroup.com)

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

**bms.**

# ASSURANCE COMMERCIALE POUR LES MEMBRES DE L'ACHD

## Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Cette assurance est recommandée aux entreprises qui comptent d'autres hygiénistes dentaires / ayant d'autres professionnels de la santé travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturant sous votre nom d'entreprise. Cette garantie est également recommandée aux personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

**Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.**

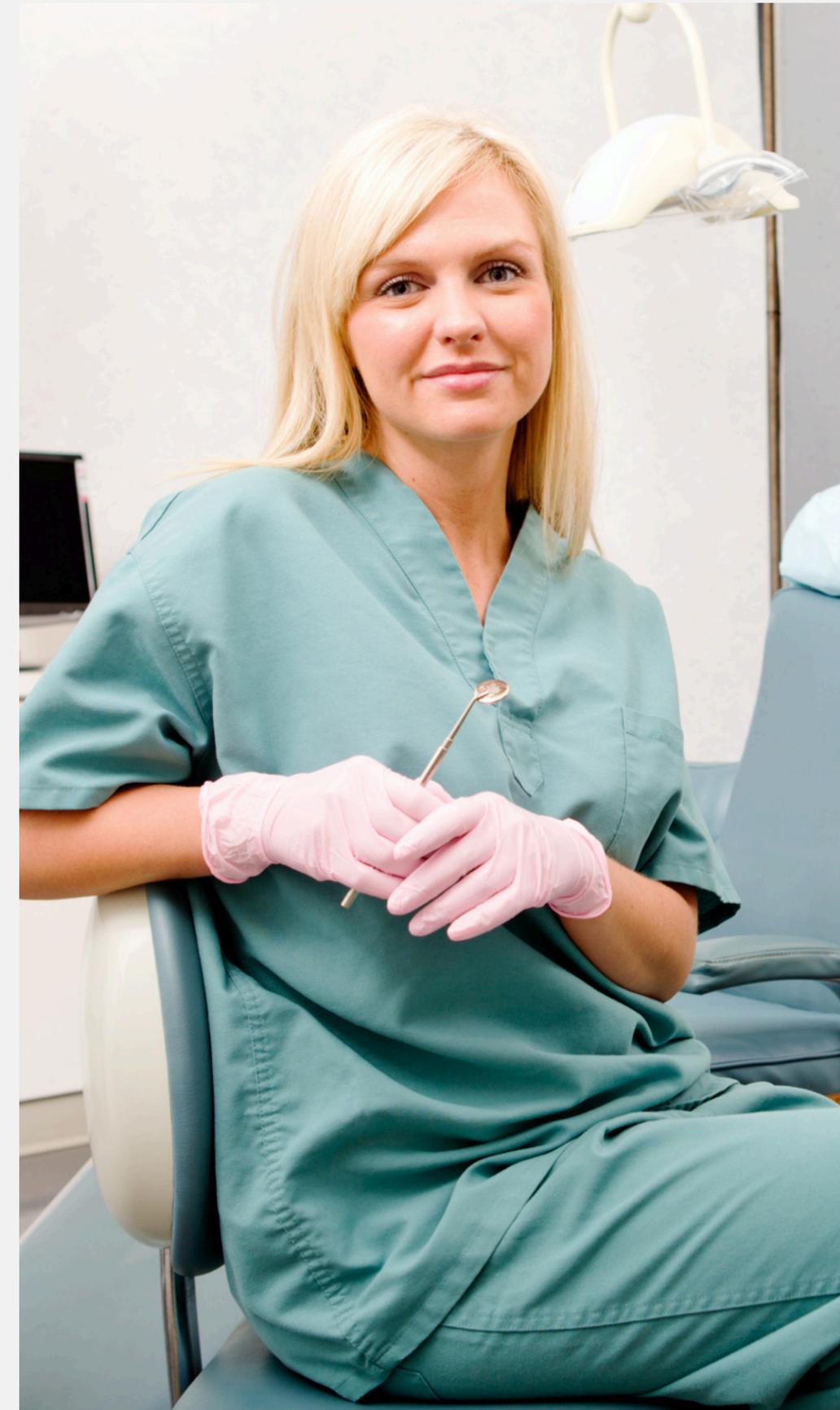
## Couverture optionnelle supplémentaire pour les entreprises

### Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres peuvent souscrire une police d'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée complète pour gérer le risque que représente la possession de quantités de plus en plus importantes de données personnelles permettant d'identifier les patients, les employés et d'autres personnes, et pour atténuer les atteintes à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

### Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? **Cette assurance vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi**, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.



## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez consulter le site [www.cdha.bmsgroup.com](http://www.cdha.bmsgroup.com) ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

**BMS Canada Servies de Risques Ltée**

☎ 1-855-318-6557

✉ [cdha.insurance@bmsgroup.com](mailto:cdha.insurance@bmsgroup.com)

🌐 [www.cdha.bmsgroup.com](http://www.cdha.bmsgroup.com)

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

**bms.**